

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES DE MAIEUTIQUES-  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

**ARRETE**

La composition du jury d'examen des Etudes de Maïeutiques comme suit :

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2ème année (DFGSMa2) :**

Marie-Christine LEYMARIE, Président du jury, Directrice de l'Ecole de Sages-femmes,  
Michèle BALSAN, Vice-président, Enseignante en maïeutique- sage-femme

**Semestre 3 :**

Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Delphine POUMEYROL, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Aurélie MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Eve-Caroline MADRONA, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Christine COURTEIX, Professeur des universités en pharmacie  
Elisabeth COUPEZ, Praticien hospitalier universitaire - médecin  
Hanae PONS-REJRAJI, Maître de conférences – médecin  
Philippe VAGO, Professeur des Universités - médecin  
Marc BERGER, Professeur des Universités - médecin  
Anne HENG, Professeur des Universités - médecin  
Marc ANDRE, Professeur des Universités -médecin

**Semestre 4 :**

Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Delphine POUMEYROL, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Aurélie MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Eve-Caroline MADRONA, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Claire AUMERAN, Praticien hospitalier universitaire - médecin  
Cécile HENQUELLE, Professeur des Universités - médecin  
Bénédicte BOUSSET, Professeur certifiée d'Anglais  
Yves BOIRIE, Professeur des Universités - médecin  
Ousmane TRAORE, Professeur des Universités - médecin

## Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3ème année (DFGSMa3) :

Marie-Christine LEYMARIE, Président du jury, Directrice de l'Ecole de Sages-femmes  
Delphine POUMEYROL, Vice-présidente, Enseignante en maïeutique - sage-femme

### Semestre 5 :

Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Aurélie MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Eve-Caroline MADRONA, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Clémentine RAINEAU, Docteur en anthropologie  
Erdogan NOHUZ, Praticien hospitalier – médecin

### Semestre 6 :

Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Aurélie MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Eve-Caroline MADRONA, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme  
Karen COSTE, Maître de conférences – médecin  
Françoise VENDITTELLI, Praticien hospitalier – médecin  
Laure-Line RIBAUD, Professeure certifiée d'Anglais

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/11/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 04 DEC. 2017

- Publié le 04 DEC. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.